



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'urbanisme

Question écrite n° 46579

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur le village vertical de la banlieue lyonnaise qu'elle a inauguré le 17 juin 2013. D'après la presse, une partie de ce village est sans ascenseur ce qui paraît être en désaccord total avec les lois régissant l'accessibilité aux handicapés qui s'impose pourtant en France, même sur les sites historiques. Si la collectivisation des repas et du lavage peut se concevoir, la baignoire collective heurte plus les esprits traditionnels. À la réflexion il y a un retour à la vie tribale dont on peut se demander si elle est politiquement désirée et en quoi elle représente un progrès justifiable de financement public. Il lui demande si cette expérience est conçue comme devant devenir une règle portée par une loi.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : [Vaucluse \(4^e circonscription\)](#) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46579

Rubrique : Urbanisme

Ministère interrogé : [Égalité des territoires et logement](#)

Ministère attributaire : [Cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2013](#), page 13080

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)